

Quimper, le 3 juillet 2015

Service émetteur : Délégation territoriale  
du FINISTERE  
Département Veille et sécurité  
sanitaires et environnementales  
Pôle Santé environnement

Affaire suivie par : NOYON Claudine  
Courriel : claudine.noyon@ars.sante.fr

Téléphone : 02 98 64 50 85  
Télécopie : 02 98 95 19 25

M. le Président du Conseil régional  
de Bretagne  
Service du patrimoine immobilier des  
lycées  
283 avenue du Général Patton  
CS 21 101  
35711 RENNES Cedex 7

A l'attention de ...

Monsieur le président,

Une campagne de sensibilisation de mesure du radon dans l'habitat a été réalisée dans le FINISTERE pendant l'hiver 2014-2015, avec fourniture gratuite d'un dosimètre aux habitants qui le souhaitent.

M. LE Dc, conseiller principal d'éducation, au lycée I a posé un dosimètre dans son logement de fonction qu'il occupe une semaine sur sept pendant les astreintes ainsi que ses collègues.

Le résultat de la mesure du dosimètre n° 5380 réalisée du 24/11/2014 au 24/04/2015 dans ce logement est de : **10 091 Bq/m<sup>3</sup>**.

Je vous précise que la mise en place d'une réglementation future sur l'habitat utilisera, a priori, les seuils de référence suivants :

- **300 Bq/m<sup>3</sup> : seuil de précaution** : valeur au-dessus de laquelle il est souhaitable d'entreprendre des actions correctives,
- **1 000 Bq/m<sup>3</sup> : seuil d'alerte** : valeur au-delà de laquelle il est impératif de réaliser des actions correctives à bref délai.

**Au regard de ces références, cette mesure fait apparaître une exposition excessive pour les occupants de ce logement.**

Des solutions de réduction du radon peuvent être mises en place pour limiter son entrée et diluer celui-ci dans le bâtiment. Les techniques à mettre en œuvre consistent souvent en une combinaison de ces deux principes.

Les types de solutions peuvent se regrouper en 3 familles de techniques :

- Amélioration de l'étanchéité du logement vis-à-vis des entrées de radon (gainés et canalisations diverses, fissures de la dalle ou défauts de raccordement de maçonnerie, portes et trappes d'accès, etc.),
- Traitement du soubassement (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) par ventilation ou mise en dépression,
- Ventilation du logement pour diluer le radon et garantir une meilleure qualité de l'air intérieur.

Ces techniques sont à choisir et à adapter à votre bâtiment. Elles peuvent être mises en œuvre progressivement, en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût.

J'attire votre attention sur l'intérêt de favoriser en permanence le renouvellement de l'air à l'intérieur des locaux en maintenant des habitudes d'aération régulière dans les pièces de vie, et en étant vigilant sur l'efficacité des dispositifs de ventilation susceptibles d'équiper ce logement.

Lors d'une visite réalisée sur place par un technicien de mon service, il a été constaté des malfaçons au niveau de la ventilation mécanique contrôlée. En effet, les fenêtres de la cuisine et de la salle de bains sont munies de réglottes d'entrées d'air alors que ces pièces sont dotées d'une extraction, cela provoque une mauvaise circulation de l'air.

Je vous rappelle, également, que l'on estime à plus de 33 % chez l'homme et 10 % chez la femme les cas de cancers liés au tabagisme (cancers des poumons, de la langue, de la gorge, etc...). Pour les fumeurs, la présence de radon dans l'habitat multiplie par 20 le risque de cancer du poumon.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur,  
L'ingénieur général du génie sanitaire,



Brigitte YVON